ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
SECRETARIAT
P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
SECRETARIAT
B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES
Douzième session ordinaire
Addis-Abéba - Février 1969

CM/244

DEMANDE D'APPROBATION RETROSPECTIVE DES DEPENSES NON AUTORISEES ET DES DEPASSEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 1967/68

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

DEMANDE D'APPROBATION RETROSPECTIVE DES DEPENSES NON AUTORISEES ET DES DEPASSEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 1967/68

En mettant en exécution le budget de l'exercice financier 1967/68, qui n'était, en fait, que la reconduction du budget de 1966/67, le Secrétariat général a été autorisé à ne dépenser que les 90% du budget approuvé. D'autre part, le Conseil des Ministres, à Kinshasa, a demandé au Secrétariat de présenter un rapport sur les 10% d'économies réalisées. Le Secrétariat général s'est efforcé de s'en tenir rigoureusement aux limites financières autorisées pour la période concernée, et il a pu adresser au Conseil des ministres, réuni à Alger, pour sa onzième session ordinaire, un rapport faisant état d'économies légèrement supérieures aux 10% prescrits. Ce résultat est dû à la politique d'austérité recommandée, lors du sommet de Kinshasa, par le Conseil des Ministres et par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, et que le Secrétariat général a appliqué rigoureusement.

Cependant, des dépenses non autorisées et des dépassements n'ont pu être évités dans certains domaines, en raison de la nomenclature des crédits de l'exercice financier 1967/68, qui était semblable à celle de 1966/67. Lors de la préparation du budget de 1968/69, qui a été approuvé par le Conseil des Ministres, lors de sa dixième session ordinaire, en février 1968, l'on a procédé à une répartition très soignée des crédits affectés aux domaines où des dépassements et des dépenses non autorisées étaient survenus. Ce qui permettra au Secrétariat général d'éviter, à l'avenir, de semblables situations.

Il y a lieu de rappeler que le Comité consultatif réuni à Bathurst, Gambie, en juillet 1967 a demandé au Secrétariat général de solliciter l'autorisation du Conseil des Ministres pour avaliser tout dépassement des crédits votés.

Se conformant à ces directives, le Secrétariat général demande l'autorisation nécessaire pour avaliser les dépenses non-autorisées et les dépassements, se montant à 276.408,63 $ E.U., et qui sont intervenus au cours de l'exercice financier 1967/68.

Les détails de ces dépenses figurent en annexe du présent document. Ces détails sont les mêmes que ceux indiqués dans l'annexe V du rapport du Conseil des vérificateurs aux comptes sur l'exercice financier 1967/68.

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

ETAT DES CREDITS ACCUSANT DES DEPASSEMENTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1967/68

Codification du compte	DENOMINATIONS	Crédits en $ E.U.	Obligations dues	Dépenses totales en $ E.U.	Total du dépassement
	SECTION I - TRAITEMENTS ET SALAIRES				
102	Assistance temporaire	-	-	27.497,09	(27.497,09)
	SECTION II - DEPENSES COURANTES AFFERENTES AU PERSONNEL				
201	Frais de voyage pour congé dans les foyers et lors de la cessation des services	20.000,00	902,80	23.325,65	(4.228,45)
205	Indemnité de logement	27.000,00	-	44.076,76	(17.076,76)
209	Gratification lors de la cessation des services	5.000,00	6.022,01	52.646,77	(53.668,78)
	SECTION IV - VOYAGES DU PERSONNEL EN MISSION OFFICIELLE				
300	Département de l'administration	15.000,00	-	9.573,20	)
301	Département des affaires politiques	-	-	5.828,20	)
302	Département des affaires économiques et sociales	-	-	9.942,63	) (22.946,73)
303	Département des affaires culturelles et scientifiques	-	-	4.393,40	)
304	Cabinet	-	-	8.209,30	)
305	Missions officielles du Secrétaire général	-	-	-	
306	Contrôleur financier	-	-	-	

ETAT DES CREDITS ACCUSANT DES DEPASSEMENTS POUR

L'EXERCICE FINANCIER 1967/68 (SUITE)

Qualification du compte	DENOMINATIONS	Crédits en $ E.U.	Obligations dues	Dépenses totales en $ E.U.	Total du dépassement
	SECTION VI - FOURNITURES ET SERVICES DIVERS				
601	Frais bancaires et timbres fiscaux	-	-	5.643,40	(5.643,40)
602	Dépenses encourues par la vérification des comptes	-	-	8.105,46	(8.105,46)
606	Abonnement aux journaux et périodiques	-	-	3.289,84	(3.289,84)
607	Fournitures et autres services de bureau	-	-	8.439,16	(8.439,16)
	SECTION VII - IMMOBILISATIONS				
702	Mobilier et aménagements	-	1.556,00	4.979,32	(6.535,32)
703	Matériel de bureau	-	-	2.766,76	(2.766,76)
706	Equipement pour la presse et l'information	-	-	2.441,22	(2.441,22)
	SECTION VIII - CONFERENCES ET REUNIONS				
800	Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement	37.080,00	-	123.240,42	(86.160,42)
801	Conseil des Ministres	33.764,00	215,00	61.158,24	(27.609,24)
	TOTAL DES DEPASSEMENTS				276.408,63

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

1969-02

Retrospective Approval for unauthorized and over expenditure incurred in 1967/68 financial year as shown in the statement attached

Organization of African Unity

Organization of African Unity

https://archives.au.int/handle/123456789/7373

Downloaded from African Union Common Repository